



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Logement social : Pays de la Loire

Question écrite n° 50270

#### Texte de la question

M Edmond Alphandery attire l'attention de M le secrétaire d'Etat au logement sur la crise du logement social dans les Pays de la Loire. Il constate que la totalité des crédits accordés par l'Etat en la matière a baissé de 18 p 100 de 1986 à 1990, passant de 229,16 à 187,10 millions de francs. De plus, le nombre de logements réalisés en accession à la propriété (PAF) a chuté de 51 p 100 pendant la même période (6 542 contre 3 214 logements aujourd'hui) ; on compte en outre 5 999 logements neufs en 1990 contre 10 441 en 1988, soit une diminution de 43 p 100. En conséquence, les listes d'attente des demandeurs de logements locatifs s'allongent sans fin, la programmation du financement des travaux de réhabilitation devient très difficile et l'accession à la propriété n'est plus envisageable que pour un très petit nombre. Il lui demande, dans ces conditions, les mesures qu'il compte prendre pour enrayer cette grave crise du logement social.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La répartition des crédits entre les régions vise à répondre au mieux à la pression des besoins selon les zones. Elle prend en compte, à ce titre, l'évolution du nombre de ménages et les besoins en réhabilitation ainsi que les tensions sur le marché du logement se traduisant par le niveau des loyers, la hausse des coûts fonciers et l'absence de vacance dans le parc existant. En ce qui concerne plus précisément les Pays de Loire, les crédits déconcentrés affectés au logement social en prêts locatifs aidés et en primes à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale (PLA - PALULOS) ont effectivement diminué depuis 1986 jusqu'en 1990, sauf pour les PLA du Crédit foncier de France (PLA-CFF), qui sont passés de 15,7 MF en 1986 à 26,6 MF en 1991 (montants en subvention), en fonction de l'évolution très relative des besoins entre les différentes régions. Par contre, une reprise régulière apparaît à partir de 1990 pour cette région. Ainsi, sur la ligne fongible PLA-CDC (PLA de la Caisse des dépôts et consignations) et PLA/PALULOS, la dotation (catégories I, II et III) est passée de 186 MF en 1990 à 225,8 MF en 1991. Il en est de même pour les prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP), ils passent de 1 054 MF en 1990 à 1 136,5 MF en 1991. Pour 1992, il est prévu 80 000 PLA et 200 000 PALULOS ainsi que 35 000 PAP au niveau national. Pour la région Pays de Loire, le montant de la dotation fongible PLA-PALULOS, en crédits déconcentrés (cat. II + III) connaît une augmentation sensible puisqu'elle s'élève à 216 MF. Ce montant ne comprend pas la catégorie I dont l'enveloppe ne sera définitive qu'à la fin de l'année. Par ailleurs, une enveloppe exceptionnelle de 100 MF de crédits PALULOS vient d'être débloquée au titre du plan de soutien gouvernemental au logement. Sur cette enveloppe, la région Pays de Loire va recevoir 3,4 MF qui s'ajoutent aux 216 MF de dotation initiale. Quant aux prêts PAP, une première délégation de crédits a eu lieu en début d'année. La région Pays de Loire a reçu 340,3 MF au titre de la première avance pour 1992.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alphandery Edmond](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 50270

**Rubrique** : Logement

**Ministère interrogé** : logement

**Ministère attributaire** : logement et cadre de vie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 1991, page 4770